

WIPO Sequence Validator : Conditions d'utilisation (février 2022)

Tout Bénéficiaire téléchargeant ou utilisant WIPO Sequence Validator accepte les présentes conditions d'utilisation.

1. Définitions – Dans le cadre des présentes conditions d'utilisation

On entend par "logiciel" le logiciel "WIPO Sequence Validator" appartenant à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et fourni par elle pour permettre aux offices de propriété intellectuelle de vérifier la conformité des listages des séquences déposés avec la [norme ST.26 de l'OMPI](#). Ce logiciel est décrit en détail dans le manuel d'utilisation de WIPO Sequence Validator mis à disposition sur le [site Web de l'OMPI](#).

On entend par "Bénéficiaire" l'office de propriété intellectuelle d'un État membre de l'OMPI ou l'office régional d'un groupe d'États membres de l'OMPI souhaitant utiliser le logiciel pour les services qu'il fournit.

2. Octroi de droits

L'OMPI accorde au Bénéficiaire le droit d'utiliser son logiciel pour sa prestation de services de propriété intellectuelle dans les conditions prévues dans le présent document. Ce droit est accordé dans le but de répondre aux demandes des offices de propriété intellectuelle soucieux de fournir des services efficaces et rationnels. Sauf disposition contraire des présentes conditions d'utilisation, le Bénéficiaire n'est pas autorisé à octroyer de sous-licences, mais jouit du droit non transmissible et non privatif d'utiliser le logiciel de la façon suivante :

- a) le Bénéficiaire peut utiliser la version originale du logiciel dans ses propres applications;
- b) les composants ou les modules développés par le Bénéficiaire et reliés au logiciel sans en être issus ne sont pas considérés comme faisant partie du logiciel et ne seront pas soumis aux présentes conditions d'utilisation; et
- c) le Bénéficiaire peut confier l'emploi du logiciel à un sous-traitant. Toutefois, ce dernier n'obtient aucun droit sur le logiciel.

Toute autre utilisation est subordonnée à un accord préalable écrit concernant les conditions générales applicables. En particulier, le Bénéficiaire n'est pas autorisé à modifier, à adapter ou à créer des produits dérivés ou à redistribuer le logiciel sans accord préalable écrit entre l'OMPI et le Bénéficiaire.

3. Code source

Le code source du logiciel ne doit pas être modifié par le Bénéficiaire. Toutefois, l'OMPI transfère le code source et les documents connexes au Bénéficiaire, qui assumera la responsabilité des modifications logicielles dans les cas suivants :

- a) l'OMPI informe le Bénéficiaire que le Secrétariat de l'OMPI prévoit de cesser d'apporter son appui logiciel au Bénéficiaire; ou
- b) il est mis fin au programme de mise à disposition du logiciel sur décision des États membres de l'OMPI.

Le transfert du code source n'a pas d'incidence sur les conditions générales relatives à la propriété et aux autres conditions d'utilisation du logiciel prévues dans le présent document.

À cette fin, l'OMPI tient à jour une bibliothèque de l'ensemble du code source qui contient l'ensemble des versions les plus récentes.

4. Modifications du logiciel

L'OMPI se réserve le droit de modifier ou d'actualiser le logiciel à tout moment, à sa seule discrétion. La dernière version actualisée du logiciel sera mise à la disposition du Bénéficiaire. Il incombe au Bénéficiaire d'utiliser la dernière version en date du logiciel.

5. Licences de tiers

Le Bénéficiaire est responsable de toutes les licences logicielles de tiers nécessaires pour exploiter le logiciel, y compris, mais non exclusivement, les systèmes d'exploitation, les systèmes de gestion de bases de données et les logiciels de productivité bureautique.

6. Titularité

L'OMPI est et reste en tout temps titulaire du logiciel original ou modifié et des titres associés. Le Bénéficiaire n'acquiert aucun titre, droit d'auteur ou droit de titularité sur le logiciel ou des parties du logiciel, que ce soit de manière directe, indirecte ou par inférence. Le présent article ne s'appliquera pas aux composantes ou aux modules développés par le Bénéficiaire et reliés au logiciel.

7. Responsabilité

Le Bénéficiaire reste responsable de la réussite de l'installation et de l'utilisation du logiciel. Toutefois, le Bénéficiaire peut, à sa demande, recevoir l'assistance technique nécessaire de la part de l'OMPI en ce qui concerne l'installation et l'utilisation efficace du logiciel, selon les conditions convenues d'un commun accord par l'OMPI et le Bénéficiaire.

Il est rappelé au Bénéficiaire qu'il lui incombe de respecter les dispositions en matière de sécurité applicables en vertu du droit national.

8. Droits de propriété intellectuelle

Le Bénéficiaire certifie et reconnaît la titularité de l'OMPI concernant les droits de propriété intellectuelle et autres droits exclusifs (ci-après dénommés les "droits") à l'égard du logiciel; et tous ces droits sont et restent en tout temps la propriété exclusive de l'OMPI. Le Bénéficiaire n'accomplit ni n'autorise à accomplir aucun acte qui constitue ou est susceptible de constituer une atteinte aux droits, ou qui est susceptible de nuire ou de contrevenir à la titularité, aux droits et aux titres de l'OMPI, ainsi qu'aux droits mentionnés ci-dessus. Nonobstant toute disposition contraire, l'OMPI n'offre aucune garantie, ni expresse ni implicite, quant au fait que le logiciel ou une partie du logiciel n'ont pas d'incidence sur un brevet, une marque, un droit d'auteur, un secret d'affaires ou tout autre droit exclusif d'un tiers, ou ne constituent pas une violation de l'un d'entre eux.

9. Exonération de responsabilité

9.1 Le logiciel est mis à disposition "en l'état" et l'OMPI décline toute responsabilité concernant le logiciel, notamment les responsabilités implicites concernant la qualité marchande du logiciel et son adéquation à une fin déterminée. L'OMPI ne saurait être tenue responsable des préjudices directs, indirects, accessoires, consécutifs, forfaitaires, spéciaux, à titre de sanction ou d'exemple subis par le Bénéficiaire, notamment, mais pas uniquement, sous la forme d'une perte économique, d'une perte de recettes ou d'un manque à gagner liés à l'utilisation du logiciel.

9.2 L'OMPI s'efforce d'assurer, mais ne peut garantir le bon fonctionnement du logiciel et ne garantit en aucune manière, et n'exprime aucune opinion, en rapport avec l'utilisation du logiciel. L'OMPI décline toute responsabilité pour les erreurs, omissions, lacunes ou défauts

relevés dans le logiciel ou dans les résultats de la validation des listages de séquence liés aux demandes de brevet obtenus à l'aide du logiciel, de même que pour les pertes ou préjudices de quelque nature que ce soit subis du fait de l'utilisation du logiciel.

9.3 L'OMPI décline toute responsabilité et n'est pas réputée faillir en cas de retard ou de manquement dans la prestation du service ou en cas d'interruption du service résultant, directement ou indirectement, de tout événement ou circonstance indépendant de sa volonté.

10. Indication de la source et avertissement

Le Bénéficiaire mentionne l'OMPI en tant que fournisseur du logiciel. Toute mention de ce type doit comprendre l'avertissement suivant : "Le présent logiciel est fourni en l'état par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), et celle-ci ne déclare ni ne garantit d'aucune façon, explicitement ou implicitement, la qualité marchande, l'adéquation à une fin déterminée, la pertinence, l'intégrité, l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité dudit logiciel ou de toute information divulguée, décrite ou contenue dans ce logiciel. L'OMPI décline explicitement toute responsabilité quant aux pertes, aux dommages ou aux préjudices subis directement ou indirectement ou encourus en raison dudit logiciel ou de toute information divulguée, décrite ou contenue dans ce logiciel, ou encore liés à quiconque utilise ce logiciel ou cette information ou y a recours".

11. Utilisation du logo

Le Bénéficiaire n'a pas le droit d'utiliser des logos ou des marques de l'OMPI sans avoir obtenu expressément l'autorisation de l'OMPI par écrit, et sous réserve des conditions d'utilisation convenues par le Bénéficiaire et l'OMPI.

12. Modification des conditions d'utilisation

L'OMPI se réserve le droit de modifier les présentes conditions d'utilisation à tout moment. Toute modification des conditions d'utilisation sera publiée sur le site Web de l'OMPI. Sauf indication contraire, les modifications prennent effet immédiatement après la publication des nouvelles conditions d'utilisation.

13. Expiration

L'OMPI se réserve le droit de mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation accordée au Bénéficiaire en cas de non-respect des présentes conditions d'utilisation.

14. Privilèges et immunités

Aucune disposition des présentes conditions d'utilisation ou s'y rapportant ne saurait être considérée comme une renonciation à l'un quelconque des privilèges et immunités dont jouit l'OMPI en tant qu'organisation internationale et institution spécialisée des Nations Unies.

15. Règlement des litiges

15.1 Tout litige entre l'OMPI et le Bénéficiaire découlant des présentes conditions d'utilisation ou s'y rapportant qui ne peut être réglé à l'amiable est soumis à l'arbitrage conformément au règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Toute sentence arbitrale rendue à l'issue de l'arbitrage s'impose aux parties et règle définitivement le litige.

15.2 L'OMPI décline toute responsabilité, obligation ou imputabilité de quelque nature que ce soit à l'égard de tout litige entre le Bénéficiaire et un tiers, ou tout autre Bénéficiaire, qui pourrait survenir en rapport avec l'utilisation du logiciel.

16. Coordonnées

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'OMPI à l'adresse wiposequence@wipo.int.